



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

ID : 056-215601626-20190403-DB20190412-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 3 avril 2019

TARIFS POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DE SEPTEMBRE 2019 A AOUT 2020

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Armelle GEGOUSSE à Antoine GOYER, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Absente : Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Patrick GOUELLO

Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absent : 01

DIRECTION CULTURE

TARIFS POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DE SEPTEMBRE 2019 A AOUT 2020

Rapporteur : Katherine GIANNI

L'école de musique de Maurice Ravel a pour mission principale la formation artistique des amateurs tournés vers l'autonomie et la diversité des genres musicaux.

Elle est ouverte sur la ville, initie diverses actions et participe fortement aux événements culturels sur la commune, mettant ainsi en valeur les pratiques collectives des enfants et jeunes pratiquants.

Les tarifs enfants - jeunes s'appliquent jusqu'aux 18 ans du jeune (prolongation possible jusqu'à 25 ans pour les étudiants et demandeurs d'emploi sur justificatif).

Il est proposé une augmentation de 2%.

Cycle 1 et 2	Lettre de quotient	Tarif enfants – jeunes 2018/2019	tarifs enfants - jeunes 2019/2020	Tarif adulte 2018/2019	Tarif adulte 2019/2020
Quotient	B	93,00 €	95,00 €	143,00 €	146,00 €
	C	107,00 €	109,00 €	158,50 €	161,50 €
	D	163,50 €	167,00 €	214,00 €	218,00 €
	E	265,50 €	271,00 €	316,00 €	322,00 €
	F	316,00 €	322,00 €	367,50 €	375,00 €
	G	380,00 €	387,50 €	430,00 €	438,50 €
	H	423,00 €	431,50 €	474,50 €	484,00 €
Extérieur	I	500,00 €	510,00 €	560,50 €	571,50 €
Ateliers	Lettre de quotient	Tarif jeunes 2018/2019	tarifs jeunes 2019/2020	Tarif adultes 2018/2019	Tarif adultes 2019/2020
Quotient	B	54,50 €	55,50 €	85,00 €	86,50 €
	C	80,00 €	81,50 €	110,00 €	112,00 €
	D	80,00 €	81,50 €	110,00 €	112,00 €
	E	112,00 €	114,00 €	142,50 €	145,50 €
	F	132,00 €	134,50 €	163,50 €	166,50 €
	G	154,50 €	157,50 €	186,00 €	189,50 €
	H	173,50 €	177,00 €	205,00 €	209,00 €
Extérieur	I	261,50 €	266,50 €	306,00 €	312,00 €
Pratiques collectives		53,50 €	54,50 €	53,50 €	54,50 €

Cycle 1 et 2 - Ateliers

Réduction de 20 % pour le deuxième enfant inscrit.

Un acompte de 50 € est demandé à l'inscription

LOCATION D'INSTRUMENTS		1ère, 2ème et 3ème année	1ère, 2ème et 3ème année
		2018/2019	2019/2020
Quotient	B C D E	25,50 €	26,00 €
	F G H	51,00 €	52,00 €
	Extérieur	137,00 €	139,50 €

Pour certaines disciplines, le prêt de l'instrument est possible pour une période de 2 ans non renouvelable. Pour la 3^{ème} année, possible suivant les disponibilités.

Pour un achat, il est conseillé de se rapprocher du professeur.

Stage musique de chambre	Été 2019	Été 2020
Tarif 1	500,00 €	500,00 €
Tarif 2	340,00 €	340,00 €

Le tarif 1 : frais pédagogiques, hébergement, repas du midi et du soir

Le tarif 2 : frais pédagogiques et repas du midi

Acompte demandé à l'inscription : 100 €

Stage (atelier MAO, master class...)	2018/2019	2019/2020
Tarif 1	5,00 €	5,00 €
Tarif 2	15,00 €	15,00 €
Tarif 3	30,00 €	30,00 €
Tarif 4	40,00 €	40,00 €
Tarif 5	50,00 €	50,00 €

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, Relations internationales » du mercredi 20 mars 2019 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 25 mars 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

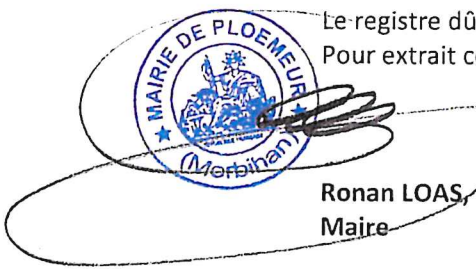
ID : 056-215601626-20190403-DB20190412-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les tarifs de l'école de musique de septembre 2019 à août 2020, tels que présentés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



MAIRIE DE PLOEMEUR
Merbihan

Ronan LOAS,
Maire